

Pharmaciens - Soins palliatifs

une collaboration fructueuse

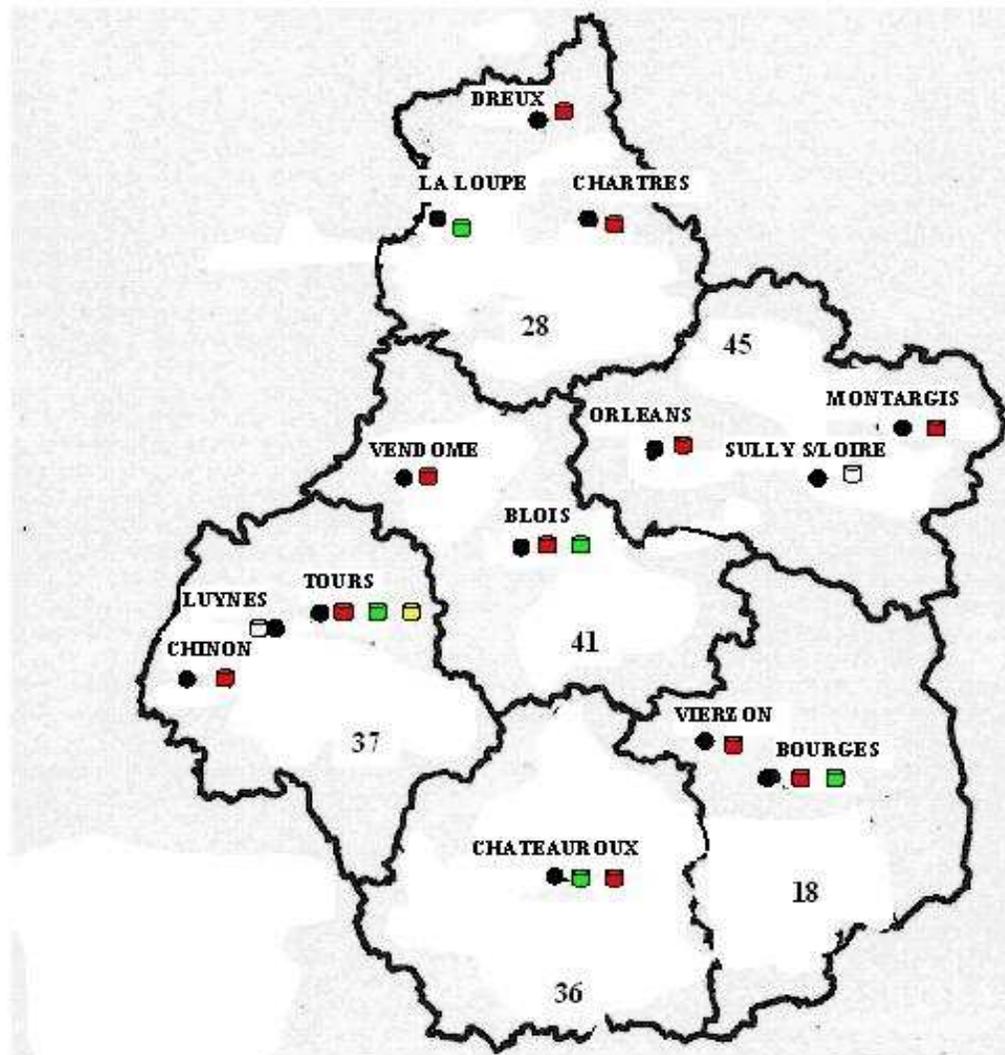
Docteur Hervé MIGNOT

Equipe d'Appui Départementale en Soins Palliatifs de l'Indre

mai 2007

Le Réseau de Soins Palliatifs en Région Centre





- EQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS
- EQUIPE D'APPUI DEPARTEMENTALE EN SOINS PALLIATIFS
- COORDINATION REGIONALE DU RESEAU
- EQUIPE EN COURS DE CONSTITUTION

EADSP 36

Equipe d'Appui Départementale en
Soins Palliatifs de l'Indre



Textes officiels

- Loi du 9 juin 1999 visant à garantir l'accès aux soins palliatifs à tout malade dont l'état de santé le requiert
- Circulaire DHOS/02/DGS/SD5D n°2202 -98 du 19 février 2002, relative à l'organisation des soins palliatifs et de l'accompagnement
- Loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé
- Loi du 22 avril 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie

Statut de l'EADSP 36

- Equipe opérationnelle du Réseau de Soins Palliatifs en Région Centre
- Unité fonctionnelle autonome
- Administrativement rattachée au Pôle transversal du Centre Hospitalier de Châteauroux
- Localisée dans la ville

Effectifs

- Un médecin responsable ETP
- Deux infirmières ETP
- Une psychologue 1/2 ETP
- Une secrétaire 1/2 ETP

Mission

- Equipe multidisciplinaire se déplaçant au chevet des patients et/ou auprès des soignants
- Au domicile ou dans les établissements (hors C.H. de Châteauroux)
- Dans tout le département
- A la demande de quiconque mais avec l'accord du médecin référent
- Gracieusement

- L 'EADSP 36 exerce une activité transversale de conseil et de soutien
- Elle ne se substitue pas aux soignants
- N 'effectue donc ni soin ni prescription (sauf urgence ou cas particuliers)
- Elle a une mission de formation et de recherche

Modalités de recours

1 - Population concernée

- Personnes atteintes de pathologie à pronostic réputé fatal
- Adultes et enfants
- En phase terminale ou à un stade plus précoce sitôt qu'apparaît la nécessité de soins de confort

2 - Motifs de recours

- Symptômes réfractaires
- Soins du corps, pansements délicats
- Souffrance psychologique
- Besoin de présence
- Maintien /retour à domicile hospitalisation ou transfert
- Aide à la décision éthique
- Demande d'euthanasie
- Accompagnement des proches en deuil

3 - Disponibilité

- L'EADSP 36 est disponible du lundi au vendredi
- Secrétariat ouvert de 9h00 à 12h45
- Locaux situés 23, rue Saint Exupéry à Châteauroux
- Tél : 02 54 08 00 72 Fax : 02 54 60 81 68
eadsp36@wanadoo.fr

Formation

- Premier niveau : cas par cas
- Deuxième niveau :
 - réunions de synthèse clinique
 - réunions de bibliographie
 - réunions informelles dans les unités ou les cabinets
 - rédaction de protocoles
- Troisième niveau :
 - formation initiale ou continue
 - accueil de stagiaires

Collaboration avec les pharmaciens

- Indispensable dans de nombreuses situations
- Dans l'esprit d'une approche multidisciplinaire, valeur cardinale des soins palliatifs
- Dans l'intérêt du patient et de son entourage
- Concerne aussi bien les pharmaciens hospitaliers que les pharmaciens d'officine

Création d'un groupe de travail

- Sous l'égide du Comité Départemental de Soins Palliatifs de l'Indre
- Constitué de pharmaciens, de membres des équipes de soins palliatifs, de prestataires de service, d'experts selon les disciplines
- Rédaction de procédure, d'arbres de décision, de protocoles, de recommandations

Procédure de rétrocession de médicaments à prescription ou usage hospitalier

1 – Médicaments susceptibles d'être rétrocédés :

Seuls les médicaments inscrits sur la liste établie par arrêté prévue à l'article L 5126-4 du Code de santé publique, sont susceptibles d'être rétrocédés.

Dans le domaine des soins palliatifs, sont concernés :

MEOPA ; midazolam ; paracétamol IV ; ésoméprazole IV ; flumazénil ; naloxone néonatal; kétamine ; thalidomide.

2 – *Procédure de rétrocession :*

- Prescription en bonne et due forme par le médecin de l'EADSP.
- Téléphone à la pharmacie de ville pour recueillir son accord + Fax de la prescription.
- Téléphone + Fax de la prescription (avec indication du pharmacien de ville concerné) à la pharmacie du Centre Hospitalier de Châteauroux.
- La pharmacie de ville transmet à celle du CH les coordonnées sécu du patient.
- La pharmacie du CH fait acheminer le traitement par Alliance Santé en concertation avec la pharmacie de ville.

- L'original de la prescription est envoyé à la pharmacie du CH puis adressé au patient via la pharmacie de ville.
- Le double de la prescription et les accusés de réception des fax sont conservés dans le dossier du patient tenu par l'EADSP.
- Récupération par l'EADSP des médicaments rétrocedés non utilisés après le décès du patient ou son hospitalisation, avec son accord ou celui de l'entourage, dans le cadre de la gestion du risque.

En fin d'année, évaluation de la nature et de la quantité des médicaments rétrocedés ainsi que du nombre de patients concernés.

Mise en place d'un protocole MEOPA en EPHAD

- Afin de procurer une antalgie lors des soins douloureux notamment d'escarres
- Après formation du personnel infirmier concerné
- Impliquant le médecin coordonnateur de l'établissement

- Evaluation au chevet du patient menée par l'EADSP 36
- Inclusion dans le Réseau de Soins Palliatifs
- Prescription réalisée par le médecin de l'EADSP 36
- Rétrocession du MEOPA par la pharmacie du Centre Hospitalier de Châteauroux
- Feuille de dispensation et facturation à l'établissement ou au patient

Protocole Oxygénothérapie en fin de vie

Mesure de la saturation en O₂

Saturation O₂

≤ 92 %



Oxygénothérapie



Adaptation du débit
aux mesures répétées
de la saturation

Saturation O₂

> 92 %



Pas d'oxygénothérapie



Approche palliative
globale



Utilisation de pompes PCA à domicile

- Particulièrement utiles en soins palliatifs
 - Administration
 - Par voie IV ou SC
 - Débit de base +/- bolus
 - Troubles de la déglutition
- Equilibration de traitements
- Autonomie



- Livraison en moins de 24 h
- Recours au pharmacien d'officine
- Formation des infirmières du domicile
- Numéro d'appel 24H/24
- Renfort de l'EADSP 36
- Prescription validée par le médecin de l'équipe
- Procédure de sécurité

- Morphine
- Midazolam
- Morphine + midazolam
- Scopolamine